



COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 23 août 2024

Un cas de chikungunya confirmé à La Réunion

L'ARS La Réunion confirme un cas de chikungunya ce 23 août 2024 chez un patient résidant à Saint-Gilles-les-Bains. Il s'agit d'une contamination autochtone car le patient n'a pas séjourné à l'étranger récemment. Le dernier cas autochtone détecté à La Réunion remonte à plus d'une dizaine d'années. Le patient se porte bien. Les équipes de l'ARS La Réunion ont sensibilisé les habitants du quartier et des traitements de lutte anti-vectorielle ont été réalisés autour du domicile de la personne.

Une prise en charge rapide

Dès l'identification du cas, des agents de lutte anti-vectorielle de l'ARS se sont rendus au domicile du patient. Une recherche et une destruction des lieux de ponte autour du domicile ont été réalisées. Le traitement par insecticide a également débuté dans le quartier.

Le traitement et la sensibilisation des habitants du quartier, pour supprimer les gîtes et se protéger des piqûres de moustique, se poursuivront la semaine prochaine.

Les professionnels de santé du secteur et les services d'urgences ont été informés de la situation.

Situation épidémiologique

Suite à une épidémie massive de chikungunya (pathologies transmises par le moustique tigre « *aedes albopictus* ») survenue à La Réunion entre 2005 et 2006, cela faisait désormais plusieurs années qu'il n'y avait pas eu de cas autochtones détectés sur le territoire.

Bien que le virus ne circulait plus sur le territoire, une surveillance active continue a été maintenue pour cette maladie à déclaration obligatoire. Cette surveillance a été particulièrement renforcée au cours des épidémies de dengue et de Covid-19, afin de permettre toute détection précoce du chikungunya.

Recommandations à la population

Le chikungunya est transmis par les moustiques. La population, et plus particulièrement les habitants de Saint-Gilles-les-Bains, est encouragée à appliquer les mesures de prévention au quotidien pour lutter contre la propagation du virus :

Éliminer les lieux où les moustiques peuvent pondre leurs œufs
Les moustiques se multiplient en pondant leurs œufs dans des récipients et objets contenant de l'eau situés autour de la maison.



Pour lutter contre les moustiques, il faut supprimer à son domicile les gîtes larvaires ou les vider toutes les semaines : coupelles, petits récipients, gouttières, pneus, plantes retenant l'eau, ...

• Se protéger des piqures de moustique (sprays anti-moustiques, moustiquaires pour les enfants et personnes alitées, diffuseurs/serpentins, vêtements longs...)



• Consultez votre médecin traitant en cas de symptômes (fortes fièvres, douleurs articulaires, maux de tête, grosse fatigue...) et continuez à vous protéger contre les piqûres de moustiques

Si vous êtes malade, afin de prévenir les formes graves de la maladie :

- surveillez votre état de santé, surtout entre le 4ème et le 8ème jour de la maladie
- consultez votre médecin traitant ou un service d'urgence si vous avez des signes et symptômes suivants : douleurs abdominales sévères, vomissements persistants, impossibilité de s'alimenter/s'hydrater, grande fatigue, agitation.
- rendez-vous à l'hôpital en cas de dégradation de votre état de santé

Les formes graves touchent tous les âges : nourrissons, enfants, adultes et personnes âgées. Elles surviennent aussi bien chez des personnes en bonne santé que chez des personnes qui présentent des pathologies.

Les nourrissons peuvent développer les mêmes symptômes et formes graves que les adultes. En cas de fortes fièvres ou perte d'appétit, il existe un risque de déshydratation ou de dénutrition.

Les parents sont donc invités à prendre rendez-vous avec leur médecin/pédiatre. Comme pour les adultes, une dégradation de l'état de santé entre le 4^{ème} et le 8^{ème} jour nécessite une consultation rapide.

Certaines maladies étant susceptible d'altérer le foie, il est recommandé de suivre strictement les recommandations de son médecin sur la prise de paracétamol.

Retrouvez plus d'informations sur le site de l'ARS :

Moustiques & maladies | Agence Régionale de Santé La Réunion (sante.fr)

Un numéro vert est également à votre disposition : 0 800 110 000



Appel gratuit depuis un poste fixe

